

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



1388^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 3 décembre 1965,
 à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| <i>Point 18 de l'ordre du jour:</i> <i>Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés</i> | 1 |
| <i>Point 28 de l'ordre du jour:</i> <i>Question du désarmement général et complet: rapports de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement</i> <i>Rapport de la Première Commission</i> | 5 |
| <i>Point 29 de l'ordre du jour:</i> <i>Question de la convocation d'une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires: rapports de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement</i> | 5 |
| <i>Point 30 de l'ordre du jour:</i> <i>Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires: rapports de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement</i> <i>Rapport de la Première Commission</i> | 5 |
| <i>Point 105 de l'ordre du jour:</i> <i>Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique</i> <i>Rapport de la Première Commission</i> | 5 |
| <i>Point 8 de l'ordre du jour:</i> <i>Adoption de l'ordre du jour (fin)</i> | 10 |
| <i>Point 23 de l'ordre du jour:</i> <i>Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapports du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite).</i> | 11 |

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

1. Le **PRESIDENT**: Les membres de l'Assemblée sont saisis d'une note du Secrétaire général [A/6117] relative à l'élection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour une période allant du 1er janvier 1966 au 31 décembre 1968. Dans cette note, le Secrétaire général propose l'élection du prince Sadruddin Aga Khan (Iran) au poste de Haut Commissaire pour les réfugiés. Si le vote n'est pas

demandé, je propose que l'Assemblée générale élise par acclamation le prince Sadruddin Aga Khan haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Le prince Sadruddin Aga Khan est élu par acclamation haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

2. Le **PRESIDENT**: Je saisis cette occasion pour féliciter le prince Sadruddin Aga Khan de son élection à cet important poste humanitaire. Il mérite la confiance que l'Assemblée a placée en lui. Au nom de cette dernière, je lui souhaite plein succès dans la tâche importante qu'il doit accomplir dans ce domaine.

3. M. MWALUKO (République-Unie de Tanzanie) [traduit de l'anglais]: La délégation de la République-Unie de Tanzanie se réjouit de la décision que vient de prendre l'Assemblée en approuvant par acclamation la nomination du prince Sadruddin Aga Khan au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

4. Si, comme le pense ma délégation, de nombreuses personnalités eussent également été à même d'assumer les fonctions de Haut Commissaire, on ne saurait guère trouver quelqu'un de plus apte à remplir ce rôle avec tout le dévouement et la grande efficacité qu'il exige.

5. Ma délégation ne croit pas qu'il soit nécessaire de rappeler en détail la vie et la carrière du prince Sadruddin Aga Khan. Qu'il nous suffise de dire que c'est un homme connaissant intimement les différents aspects de la vie humaine, et que le long apprentissage qu'il a effectué pour savoir soulager les peines des réfugiés, leurs souffrances et leur solitude a été couronné d'un succès éminent.

6. Le jeu des circonstances a voulu que la République-Unie de Tanzanie vienne à connaître d'assez près le nouveau Haut Commissaire. Les relations de ce dernier avec la Tanzanie ont été longues et étroites et, je crois pouvoir le dire, très fructueuses. Le prince Sadruddin Aga Khan est un diplomate, un chef, un artiste accompli; ses sentiments humanitaires sont bien connus; toutes ces vertus s'associent en lui, avec cette humilité qui caractérise la communauté à laquelle il appartient, où qu'elle soit fixée.

7. La Tanzanie exprime toute sa gratitude pour les travaux accomplis par le Haut Commissariat pour les réfugiés. Nous le faisons d'autant plus que nous avons bénéficié, et nous en sommes reconnaissants, de l'assistance et des dons généreux que le Haut Commissariat nous a accordés pour nous aider à porter le lourd fardeau qu'est pour nous le problème des réfugiés. Dans toutes les interventions qui ont été faites pour soulager les souffrances des milliers de personnes qui viennent chaque année chercher refuge

dans mon pays, nous retrouvons la contribution personnelle du prince Sadruddin Aga Khan.

8. Ma délégation voudrait aussi exprimer tout particulièrement sa gratitude au Haut Commissaire sortant, M. Félix Schnyder, pour son dévouement inaltérable comme pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche. Nous formons des vœux sincères pour le succès de ses nouvelles activités, quelles qu'elles soient.

9. Qu'il me soit permis de conclure en reconnaissant, dans l'élection du prince Sadruddin Aga Khan au poste de Haut Commissaire pour les réfugiés, la sagesse de l'Assemblée générale. Je me hâte d'ajouter que, comme par le passé, le nouveau Haut Commissaire pourra compter, pour l'accomplissement de sa mission, sur l'appui total et la coopération absolue de mon gouvernement. Nous lui adressons tous nos vœux de complète réussite dans tous les aspects de ses nouvelles activités.

10. M. RATSIMAMAO RAFIRINGA (Madagascar): La délégation malgache voudrait exprimer au prince Sadruddin Aga Khan ses chaleureuses félicitations pour sa brillante élection au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et elle lui adresse ses meilleurs vœux pour l'accomplissement de la mission hautement humanitaire qui vient de lui être confiée.

11. Constatant avec satisfaction que les activités du Haut Commissariat prennent un caractère de plus en plus universel et s'étendent aux réfugiés africains, dont la situation tragique justifie l'aide internationale, la délégation malgache voudrait, par la même occasion, rendre hommage à M. Schnyder dont le mandat s'achève avec l'élection du nouveau Haut Commissaire. Nous sommes convaincus qu'il a ouvert la voie à son successeur, dont les éminentes qualités et le dévouement à la cause des réfugiés font autorité depuis longtemps. Il nous est agréable de penser que l'honneur qui échoit à l'Iran par l'élection du prince Sadruddin retombe aussi sur l'importante communauté ismaélienne qui, à Madagascar, vit dans les meilleurs termes aux côtés du peuple malgache.

12. M. SEYDOUX (France): Le Gouvernement français approuve sans restriction le choix que le Secrétaire général a fait en la personne du prince Sadruddin Aga Khan en vue de pourvoir au remplacement de M. Félix Schnyder au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

13. Je voudrais, à cette occasion, dire combien le Gouvernement français a apprécié l'œuvre remarquable qu'a accomplie M. Schnyder dans l'exercice de son mandat. Dans des circonstances souvent difficiles, il a réussi à faire prévaloir la haute signification humanitaire de la mission qui lui était impartie. Nous sommes heureux de lui adresser l'expression de notre très sincère gratitude et nous tenons à lui dire les vœux chaleureux que nous formons pour le succès de ses nouvelles activités.

14. Le prince Sadruddin est une personnalité bien connue de mon pays qui s'honore des liens si nombreux qui l'unissent à lui. Nous n'avons pas manqué, au cours de ces dernières années, de suivre avec un vif intérêt l'activité qu'il a déployée dans les fonctions de

Haut Commissaire adjoint pour les réfugiés. Il s'en est acquitté avec un dévouement, une compétence auxquels la délégation française se plaît à rendre hommage. Ses brillantes qualités lui permettront de s'acquitter avec efficacité des lourdes responsabilités qui vont devenir les siennes. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est une institution à laquelle le Gouvernement français n'a cessé de prêter l'appui le plus constant. Le représentant d'une grande famille qui compte dans ses anciennes traditions l'attachement aux grandes causes philanthropiques et la pratique de toutes les complexités de la vie internationale ne manquera pas de poursuivre l'œuvre développée depuis la fin de la dernière guerre mondiale par ses prédécesseurs, avec ce mélange d'élan généreux et de prudence qui sont les fondements du grand succès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

15. Comme je ne doute pas que le choix du Secrétaire général, qui a déjà reçu la sanction unanime de l'Assemblée générale, ne soit approuvé par beaucoup de ceux qui s'intéressent au Haut Commissariat, j'adresse au prince Sadruddin Aga Khan les plus sincères félicitations de mon gouvernement et tous mes vœux pour la réussite de sa haute et délicate mission.

16. Mlle WILLIS (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Au nom de mon gouvernement, je voudrais redire à M. Félix Schnyder combien nous avons apprécié l'œuvre qu'il a accomplie. Toujours au nom de mon gouvernement, je félicite le prince Sadruddin Aga Khan à l'occasion de son élection à ce poste élevé.

17. Nous avons chaleureusement accueilli sa désignation par le Secrétaire général, et nous nous réjouissons de pouvoir poursuivre notre étroite coopération avec lui dans son œuvre humanitaire. Connaissant l'utile expérience que le prince Sadruddin Aga Khan a acquise, sa compréhension des problèmes en cause et la compassion agissante qu'il a manifestée aux réfugiés dans le monde entier, c'est en toute confiance que nous le voyons accéder à la direction du Haut Commissariat pour les réfugiés.

18. M. NYANKIYE (Burundi): Devant cette assemblée, ma délégation voudrait, Monsieur le Président, adresser par votre intermédiaire ses remerciements les plus sincères à M. Félix Schnyder, haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'œuvre qu'il a accomplie pendant ces dernières années en faveur des réfugiés en général et en particulier des réfugiés installés dans mon pays.

19. Ma délégation a appris avec regret le départ de cette grande personnalité, avec laquelle mon gouvernement a travaillé en étroite collaboration et, de ce fait, a pu résoudre certaines difficultés, et certes non des moindres, dans le domaine épineux qui est celui des réfugiés.

20. A cet égard, nous remercions les Nations Unies pour l'aide généreuse qu'elles ont bien voulu nous accorder par l'intermédiaire du Haut Commissaire en vue de stimuler les secours aux réfugiés et d'arriver à l'objectif visé, à savoir les aider à se suffire à eux-mêmes. Comme le Haut Commissaire l'a mentionné dans son rapport [A/6011/Rev.1, par. 80 à 85], mon gouvernement a mis sur pied une série de dispositions dans différentes zones, tendant à répartir dans

ces lieux 48 000 réfugiés, chiffre très élevé si l'on tient compte de la surpopulation dont souffre déjà mon pays.

21. Nous ne pouvons passer sous silence l'appel que nous avons lancé aux Nations Unies, appel auquel il a été répondu par un appui à la fois moral et matériel fourni par le Haut Commissariat pour nous aider à réaliser notre tâche. Toute notre gratitude va aux organisations tant internationales que bénévoles, ainsi qu'aux pays honorablement représentés en cette assemblée qui nous ont assistés dans cette entreprise délicate et difficile.

22. Nous n'envisageons pas à ce stade d'entrer dans le détail de cette question car nous nous réservons d'intervenir plus tard lorsque ce problème passera devant l'Assemblée.

23. Pour conclure, nous félicitons chaleureusement le nouveau Haut Commissaire, le prince Sadruddin Aga Khan. Nous exprimons la conviction que, sous sa responsabilité, les difficultés rencontrées dans le domaine financier et autres pourront être résolues afin que ses services puissent accomplir les lourdes tâches qui leur sont dévolues. Nous croyons que la solution satisfaisante déjà obtenue par le Haut Commissariat pour les différents groupes de réfugiés, et en particulier les réfugiés que j'ai mentionnés plus haut, devrait être encouragée par la communauté mondiale, afin d'arriver à assurer aux réfugiés la protection internationale requise.

24. Mon gouvernement, pour ce qui le concerne, ne ménagera aucun effort dans la poursuite de l'œuvre qu'il a commencée et qu'il est résolu à continuer pour atteindre ce noble objectif qu'est l'action humanitaire. Nous comptons pour cela sur l'assistance permanente des Nations Unies, de leurs institutions spécialisées et d'autres organisations de bienfaisance auxquelles nous renouvelons notre gratitude et notre reconnaissance.

25. La compréhension toujours croissante de nos voisins frères — je parle des pays qui nous entourent — nous permettra, dans nos relations aussi bien internationales qu'interafricaines, de réaliser une coopération fructueuse.

26. A cet égard, la résolution adoptée à Accra sur le problème des réfugiés en Afrique^{1/} guidera notre politique en la matière. Nous y avons souscrit et nous sommes prêts à l'appliquer afin de réaliser le dessein de l'Organisation de l'unité africaine, à savoir l'unité de la communauté africaine.

27. M. LIATIS (Grèce) [traduit de l'anglais]: Au nom de mon pays, je voudrais dire combien l'élection unanime du prince Sadruddin Aga Khan au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a été chaleureusement accueillie.

28. Nous avons eu le bonheur de suivre, pendant plusieurs années, l'œuvre accomplie par Son Altesse en qualité de Haut Commissaire adjoint. Il y a déployé un enthousiasme, une intelligence, une humanité et une activité inlassables pour résoudre les problèmes

de réfugiés les plus variés dans les cinq continents, mais surtout en Afrique. Ma délégation a trouvé dans ces qualités les plus puissants arguments pour soutenir sa candidature dès le début, et aussi les meilleurs présages des services importants que nous attendons tous de lui, dans la grande mission humanitaire que notre Organisation vient de lui confier. A la fois asiatique et européen, il est également à ce titre exceptionnellement qualifié pour ce poste élevé. Nous tenons à l'assurer de la coopération permanente et du soutien total du gouvernement grec dans l'accomplissement de sa mission, et nous lui adressons nos vœux les plus sincères de réussite.

29. M. OLCAY (Turquie): C'est pour moi un grand honneur et une grande joie que de saluer, au nom du Gouvernement du Japon ainsi qu'au nom de mon propre gouvernement, l'élection du prince Sadruddin Aga Khan au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

30. Les liens qui unissent mon pays au sien ainsi qu'à son illustre famille me font une agréable obligation, en ce moment où nous nous félicitons de son heureuse nomination, de saluer la mémoire de feu l'Aga Khan, l'éminent homme d'Etat qui prit une part si active à la Société des Nations dont il présida les débats, à celle de feu Ali Khan qui représenta si brillamment, quelque vingt ans plus tard, son pays au sein de l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit également permis de joindre à cet hommage le nom de Karim Khan, chef vénéré d'une très importante communauté religieuse de la grande famille de l'Islam.

31. Comme tous les membres de cette illustre lignée représentent au plus haut degré l'heureuse synthèse des cultures orientale et occidentale, le prince Sadruddin Aga Khan est, par son dynamisme, sa parfaite aisance dans tous les milieux et au sein des situations les plus compliquées, le choix idéal pour la tâche délicate et souvent ingrate que les Nations Unies ont à accomplir pour résoudre le douloureux problème des réfugiés, problème que dominant malheureusement tant de passions politiques et d'intolérance raciale et religieuse.

32. A cette tâche, si magistralement entreprise par M. Schnyder, son successeur, nous en sommes convaincus, ne manquera pas d'apporter l'empreinte de son attachante personnalité, pour le plus grand bien de cette cause humanitaire si essentielle au maintien de la paix internationale et à la sauvegarde de la dignité de l'homme.

33. En remerciant, au nom de mon gouvernement et du Gouvernement du Japon, M. Schnyder, dont le nom restera associé à jamais dans nos cœurs à l'œuvre humanitaire accomplie en faveur des réfugiés, qu'il me soit permis de formuler le souhait qu'il soit enfin donné au prince Sadruddin de voir réintégrer, dans la justice et la paix, son foyer ou s'établir dans son pays d'élection le dernier réfugié dans un monde d'où cette tare aura à jamais disparu.

34. M. AMJAD ALI (Pakistan) [traduit de l'anglais]: L'Assemblée générale vient d'approuver par acclamation la nomination d'une haute personnalité à la succession de M. Schnyder au poste de Haut Commissaire pour les réfugiés. Ma délégation éprouve une grande joie pour cette élection par acclamation. Ce choix una-

^{1/} Résolution adoptée à la deuxième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, réunie du 21 au 25 octobre 1965.

nime nous fait d'autant plus de plaisir que le prince Sadruddin Aga Khan et son illustre famille ont des liens étroits avec mon pays. J'éprouve personnellement une joie profonde à voir le prince suivre le chemin tracé par son illustre père, feu Son Altesse Aga Khan qui — si vous me permettez de faire part ici d'un sentiment personnel — a été un grand homme, qui a présidé la Société des Nations, et dans l'ombre duquel j'ai commencé ma carrière dans la politique et dans les affaires internationales. Le frère aîné du prince a, lui aussi, servi la cause de la paix internationale. Je suis sûr que le prince Sadruddin, grâce à sa brillante carrière universitaire, à l'expérience qu'il a acquise en qualité de Haut Commissaire adjoint pour les réfugiés, aux nombreux voyages qu'il a effectués et à sa grande connaissance des problèmes humains, sera le successeur qu'il fallait à M. Schnyder.

35. Ma délégation adresse à ce dernier ses vœux les plus sincères de succès dans son nouveau poste. Nous sommes persuadés que l'Assemblée générale a fait le choix qui convenait en désignant, pour lui succéder, le prince Sadruddin Aga Khan.

36. Mme WARZAZI (Maroc): J'ai un très grand plaisir à prendre la parole aujourd'hui, au nom de ma délégation et en mon propre nom, pour féliciter le Secrétaire général d'avoir si bien choisi notre nouveau Haut Commissaire en la personne du prince Sadruddin Aga Khan.

37. Le nouveau Haut Commissaire a depuis de longues années fait preuve de dévouement et de grand cœur dans un domaine qui touche d'aussi près à l'humanité que celui des réfugiés. Aux côtés de M. Félix Schnyder, qui a accompli une œuvre admirable pendant toute la durée de son mandat, le prince Sadruddin Aga Khan a appris à se pencher sur le sort des réfugiés avec toute la foi dont il est capable. Il a sillonné le monde afin de plaider leur cause et de réunir toutes les conditions susceptibles d'alléger leurs souffrances.

38. Son élection aujourd'hui vient consacrer les années d'amour et de compréhension qu'il a dédiées aux réfugiés du monde entier et tout particulièrement aux réfugiés africains qui, depuis quelques années, hélas, viennent se joindre à la malheureuse cohorte des réfugiés.

39. Dans un monde comme le nôtre, où de nombreux jeunes pays viennent apporter leur généreuse contribution à l'élaboration d'un monde meilleur où doivent régner la paix et la fraternité, je ne puis que lui souhaiter au nom de mon pays un très grand succès dans sa tâche délicate et combien passionnante en lui rappelant ces vers fameux qu'il personnifie si bien:

Je suis jeune il est vrai, mais aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.

40. M. SHARAF (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation de la Jordanie, j'ai l'honneur d'adresser au prince Sadruddin Aga Khan nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection unanime au poste de Haut Commissaire pour les réfugiés. Nous lui souhaitons un plein succès dans l'accomplissement de sa haute mission humanitaire. Nous sommes sûrs que le prince Sadruddin Aga Khan, aidé de sa longue expérience de Haut Commissaire adjoint pour les réfugiés, consacrera à sa nouvelle tâche le

dévouement, la compétence et l'énergie dont il a fait preuve dans son poste précédent. Ma délégation est fort heureuse de la sagesse qui a présidé à l'élection unanime du prince Sadruddin Aga Khan à ces hautes fonctions.

41. Nous adressons à M. Félix Schnyder, haut commissaire sortant, tous nos vœux de succès dans ses nouvelles activités.

42. M. RAHIM (Soudan) [traduit de l'anglais]: C'est avec un extrême plaisir, qu'au nom de ma délégation et en mon nom propre, j'adresse au prince Sadruddin Aga Khan mes félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses à l'occasion de sa nomination à l'important poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

43. Je ne tenterai pas, à supposer qu'il fût possible de le faire, d'énumérer les brillantes qualités de cette personnalité, dont l'élection au poste de Haut Commissaire pour les réfugiés nous remplit de joie. Je me limiterai à rappeler la renommée dont jouit le prince Sadruddin Aga Khan, ainsi que ses dons naturels, son passé, sa formation et sa participation longue et fructueuse à ces fonctions en tant que Haut Commissaire adjoint pour les réfugiés, toutes choses le qualifiant admirablement pour l'accomplissement de son importante mission. Mais si ces hautes qualités, jointes à son dynamisme, à son intelligence, à l'intérêt et à la compassion qu'il manifeste aux réfugiés du monde entier, suffisent à justifier sa nomination à ce poste important, elles nous assurent aussi que les intérêts des réfugiés, dans le monde entier, seront bien sauvegardés.

44. En présentant ses plus sincères félicitations au nouveau Haut Commissaire, ma délégation vous prie également, Monsieur le Président, de transmettre à M. Félix Schnyder l'expression de notre gratitude pour les services éminents qu'il a rendus aux Nations Unies, et pour l'assistance qu'il a apportée aux réfugiés du monde entier, et à ceux d'Afrique en particulier.

45. Mme BEN-ITO (Israël) [traduit de l'anglais]: Mon gouvernement, faisant partie du Conseil exécutif pour les réfugiés, a eu l'avantage de collaborer étroitement avec M. Schnyder. C'est, il y a plusieurs années, alors qu'il était ambassadeur de Suisse dans mon pays, que nous avons eu l'occasion de faire connaissance avec lui, et que nous avons pu déjà apprécier ses hautes qualités humanitaires. En tant que Haut Commissaire pour les réfugiés, il a accompli une œuvre exceptionnelle pour cette grande cause humanitaire. Il a fait preuve, dans l'exécution de sa tâche, d'une intelligence élevée et d'une profonde compréhension humaine. Nous sommes certains que, dans ses activités futures, ces hautes qualités lui vaudront le succès.

46. Nous avons eu également le plaisir, en tant que membre du Conseil, de collaborer avec celui qui était alors Haut Commissaire adjoint, le prince Sadruddin Aga Khan. Nous lui adressons toutes nos félicitations à l'occasion de sa nomination, ainsi que nos vœux les plus sincères. Nous sommes certains que, dans ses nouvelles fonctions, il accomplira sa haute mission avec le même succès qui avait déjà favorisé les multiples activités publiques qu'il a eues dans le

passé. Il est rassurant de voir que c'est une personnalité de si haut mérite qui va désormais consacrer ses talents à l'amélioration de la situation de tant de personnes actuellement défavorisées et malheureuses, et qui va les aider à retrouver leur place dans la société.

47. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais]: Nous éprouvons une profonde satisfaction pour la nomination de Son Altesse le prince Sadruddin Aga Khan au poste de Haut Commissaire pour les réfugiés. Le choix n'aurait pu se porter sur une personne mieux qualifiée pour succéder à M. Schnyder, qui a acquis le droit à notre respect et notre admiration dans l'accomplissement de sa mission. Nous sommes heureux qu'une personnalité asiatique, à l'appel du devoir, ait décidé de consacrer sa vie au service de cette cause humanitaire.

48. C'est un grand encouragement pour nous de voir le prince Sadruddin, fils d'un père illustre, s'identifier avec une activité dont l'objet est de secourir les nécessiteux et d'apporter le sentiment de la sécurité aux malheureux qui ont été contraints de chercher refuge en terre étrangère jusqu'à ce qu'on trouve enfin une solution pour améliorer leur condition. Nous sommes fiers de ce que, pour la première fois, cette haute charge soit confiée à un Asiatique, car cela prouve qu'il est vraiment grand temps qu'un homme venu de l'Orient s'associe à cette mission humanitaire.

49. Le prince Sadruddin a fait la preuve de ses capacités, de son intelligence et de son énergie, en remplissant avec brio sa mission précédente de Haut Commissaire adjoint. Il n'est donc pas surprenant que, M. Schnyder ayant été rappelé par son gouvernement, ce soit le prince Sadruddin qui ait été élu à ce poste par acclamation. Nous sommes réellement fiers et, en même temps heureux, de voir le prince Sadruddin devenir Haut Commissaire. Puisse Dieu l'aider à soulager les souffrances des réfugiés, où qu'ils se trouvent, afin que se réalise le proverbe arabe bien connu: "Les plus proches de Dieu sont ceux qui aiment les hommes".

50. M. HOVEYDA (Iran): C'est à la fois un grand honneur et une très agréable tâche pour moi que de remercier l'Assemblée, au nom de mon gouvernement, d'avoir bien voulu nous manifester sa confiance en la personne du prince Sadruddin, choisi pour occuper les fonctions de Haut Commissaire aux réfugiés. Je voudrais remercier tout particulièrement les délégations de la République-Unie de Tanzanie, de Madagascar, de la France, des Etats-Unis d'Amérique, du Burundi, de la Grèce, de la Turquie, du Japon, du Pakistan, du Maroc, de la Jordanie, du Soudan, d'Israël et de l'Arabie Saoudite, pour les paroles qu'elles viennent de prononcer.

51. Je me sens très ému en ce moment parce que la tâche qui me revient, au nom de mon gouvernement, se double d'un plaisir particulier, puisque j'ai l'honneur de jouir de l'amitié du prince Sadruddin, amitié qui, je dois le dire, m'est très chère.

52. Mon pays est extrêmement sensible à l'honneur qui lui a été fait. Certes, les délégations qui représentent leurs pays à l'Assemblée ont voulu, par ce vote de confiance, honorer l'Iran, mais je ne peux pas

oublier qu'en même temps ils ont voulu avaliser l'action que le prince Sadruddin, depuis des années, poursuit pour les réfugiés.

53. Ceci m'amène à rendre un hommage particulier à M. Schnyder, l'actuel Haut Commissaire, qui va quitter ses fonctions pour en occuper d'autres dans son propre pays. Je dois renouveler ici, au nom de mon gouvernement, toute l'admiration que nous avons éprouvée et que nous continuons d'éprouver pour l'œuvre accomplie par M. Schnyder dans ce contexte humanitaire. En terminant, qu'il me soit permis d'adresser mes meilleurs vœux à M. Schnyder dans les hautes fonctions qu'il va occuper.

54. Le PRESIDENT: Avant de passer aux autres points de notre ordre du jour, je voudrais m'associer aux remerciements qui ont été adressés à M. Schnyder pour les services qu'il a rendus aux Nations Unies en qualité de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/6129)

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la convocation d'une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires: rapports de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR

Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires: rapports de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/6124)

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR

Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/6127)

M. Fahmy (République arabe unie), rapporteur de la Première Commission, présente les rapports de cette Commission, et poursuit en ces termes.

55. M. FAHMY (République arabe unie) [Rapporteur de la Première Commission] (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale trois rapports de la Première Commission. Le premier [A/6124] est relatif à l'examen du point 30 de l'ordre du jour. Les travaux de la Commission ont pris pour base un projet de résolution de trente-cinq puissances, qui a fait l'objet d'un examen approfondi avant son dépôt officiel, le 25 novembre. Bien qu'il ait suffi de trois réunions de la Commission pour achever l'examen de ce point de l'ordre du jour, de nombreux membres avaient déjà eu l'occasion de discuter ce sujet important dans le cadre de la question de la non-prolifération des armes nucléaires. Une décision favorable de l'Assemblée générale devrait contribuer à fixer l'opinion publique mondiale

sur la nécessité de suspendre d'urgence tous les essais d'armes nucléaires, dans tous les milieux, par tous les pays.

56. Le deuxième rapport que j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale [A/6127] est relatif au point 105 de l'ordre du jour. On se souvient que cette question avait été inscrite à l'ordre du jour à la demande de trente-quatre pays africains [voir A/5975]. Les débats de la Première Commission, qui ont exigé six séances, ont pris pour base un projet de résolution de vingt-huit puissances. Les interventions ont montré l'intérêt croissant que rencontre l'initiative prise par les Etats africains pour conserver leur continent libre d'armes nucléaires, et que rencontrent aussi les mesures pratiques que ces Etats pourraient prendre dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine.

57. D'autres problèmes ont également été examinés, et en particulier la position des puissances nucléaires au sujet des zones dénucléarisées en général, ainsi que l'expérience acquise par la Commission préparatoire sur la dénucléarisation de l'Amérique latine.

58. Le dernier rapport que j'ai l'honneur de vous présenter en vous demandant de prendre une décision conforme à ses conclusions [A/6129] porte sur le point 28 de l'ordre du jour. La Commission a étudié cette question en trois séances, compte tenu de l'examen approfondi qu'elle avait consacré à de très nombreux points particuliers mentionnés dans son rapport, par le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement. A la suite des suggestions et des propositions qui ont été faites au cours du débat, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution présenté par Chypre. Ce projet de résolution demande au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement de reprendre ses travaux aussitôt que possible, et prévoit le transfert à cet organisme de tous les documents et comptes rendus de la Première Commission.

59. Par ces trois rapports, la Première Commission a mis le point final à l'examen des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement. Cette année, aucune délégation n'a voté contre l'adoption des recommandations. Ce fait semblerait montrer que l'esprit de conciliation qui a régné au cours de l'Assemblée générale a eu son effet, et que les délégations, dans l'ensemble, sont du même avis quant aux objectifs de l'année à venir.

60. Puisse aujourd'hui l'adoption des rapports de la Première Commission sur les questions de désarmement encourager les membres du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement lorsque, au début de l'année prochaine, ils reprendront leur importante mission.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Première Commission.

61. Le PRESIDENT: En vertu de la décision que l'Assemblée vient de prendre, les interventions devront se limiter à des explications de vote.

62. Nous allons d'abord examiner le point 28, sur lequel la Première Commission a soumis un rapport [A/6129].

63. M. BUDO (Albanie): La délégation de l'Albanie a exposé en de multiples occasions ses vues concernant les travaux de l'Organisation des Nations Unies sur le problème du désarmement. Nous avons sans cesse souligné que, par suite de la position de prédominance que les Etats-Unis maintiennent, conformément à leur politique impérialiste agressive, à l'égard de l'Organisation, celle-ci n'a pas été en mesure de contribuer au règlement des grands problèmes qui se posent à elle depuis sa création. Un cas typique, à cet égard, est le problème du désarmement où, en dépit de longues années de discussions et de négociations, aucun progrès n'a été réalisé. Tous les organismes créés jusqu'à présent par les Nations Unies pour la solution du problème du désarmement ont échoué dans leur tâche à cause de la position négative des Etats-Unis et de certaines autres puissances qui les appuient de façon directe ou indirecte. Pour ce qui est des travaux du Comité des Dix-Sept, nous avons souvent souligné qu'ils sont aussi interminables qu'infructueux. Le Comité des Dix-Sept a lui aussi échoué dans sa tâche pour les mêmes raisons que nous avons clairement exposées en d'autres occasions.

64. Nous ne saurions manquer de dire une fois de plus, ici, que les travaux et négociations dans le domaine du désarmement sont organisés et menés par certaines grandes puissances aux fins de servir des visées diamétralement opposées aux résultats recherchés, en particulier dans le but d'induire en erreur l'opinion publique et d'endormir la vigilance des peuples, pour camoufler la course aux armements et les actes d'agression des Etats-Unis contre le Viet-Nam, le Congo, la République Dominicaine et d'autres pays.

65. La délégation albanaise a clairement fait connaître ses vues en maintes occasions, en particulier lors des dernières réunions de la Commission du désarmement et au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale, quant aux mesures qui s'imposent si l'on veut faire sortir de l'impasse les travaux sur le désarmement. Nous avons plus spécialement mis l'accent sur la nécessité urgente de créer certaines conditions indispensables pour frayer la voie à des mesures susceptibles de favoriser le règlement du problème du désarmement.

66. Le projet de résolution présenté [A/6129, par. 10] et qui a été adopté hâtivement par la Première Commission se caractérise, en particulier, par l'absence complète de toute disposition relative à des mesures concrètes et efficaces en faveur du désarmement. Comment, dans ces conditions, ne pas avoir l'impression que tout se passe conformément au désir de deux grandes puissances de ne pas rompre, surtout, l'entente qui existe entre elles?

67. Compte tenu des considérations que je viens d'exposer brièvement, la délégation albanaise estime ne pas être en mesure d'appuyer le projet de résolution de la Première Commission.

68. Le PRESIDENT: Je mets aux voix le projet de résolution présenté par la Première Commission [A/6129, par. 10]. On a demandé le vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Yémen, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Yougoslavie, Afghanistan, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique du), Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Danemark, République Dominicaine, El Salvador, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Malte, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela.

Votent contre: néant.

S'abstiennent: Albanie, Algérie, France, Guinée, Mali, République-Unie de Tanzanie.

Par 102 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté.

69. Le **PRESIDENT**: Nous allons passer au point 29 de l'ordre du jour. A cet sujet, le Président de l'Assemblée générale a reçu du Président de la Première Commission une lettre datée du 30 novembre 1965 [A/6125] transmettant une recommandation de la Commission à l'effet que l'Assemblée générale décide de renvoyer cette question à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement pour plus ample examen, et d'en différer l'étude à l'Assemblée jusqu'à la vingt et unième session. S'il n'y a pas d'objections, je conclurai que l'Assemblée générale approuve cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

70. Le **PRESIDENT**: Nous abordons le point 30 de l'ordre du jour, sur lequel la Première Commission a soumis un rapport [A/6124].

71. **M. BELAUNDE** (Pérou) [traduit de l'espagnol]: La délégation du Pérou voudrait exposer très brièvement à l'Assemblée les raisons de son attitude enthousiaste vis-à-vis du projet de résolution qui figure au paragraphe 7 du rapport de la Première Commission [A/6124].

72. L'intérêt de l'arrêt total des essais nucléaires est évident, car c'est la reconnaissance de ce principe sacré qu'est le maintien de la culture et de la vie sur la planète, principe menacé par la course aux armements. Le Traité de Moscou, qui interdit les essais nucléaires, est encore incomplet. Il est indispensable de combler la lacune relative aux essais souterrains. Si cette lacune n'est pas comblée, nous courons le

risque de voir même le traité de Moscou dénoncé au moment où certains essais risquent de rompre l'équilibre et de créer un état de méfiance entre les grandes puissances. Toutes ces raisons ont conduit la Commission à voter à une immense majorité la suspension absolue des essais nucléaires.

73. Malheureusement, certains ont pris des positions opposées, pour des raisons techniques. La délégation soviétique estime qu'il est possible, dans le cadre de la juridiction de chaque pays et grâce à certains éléments de nature purement interne, de constater ou d'observer qu'une explosion d'origine ou de caractère nucléaire s'est produite. Les Etats-Unis pensent que la science n'a pas encore réussi à découvrir le moyen de différencier les explosions nucléaires des explosions ou des secousses terrestres produites par des phénomènes sismiques. Mais, dans ce domaine, la science progresse tous les jours.

74. Un projet suédois propose l'institution entre tous les pays d'échanges d'informations sur les découvertes scientifiques. Entre ces deux positions opposées, la Commission a trouvé, d'une manière adéquate, à mon avis, ce que nous pourrions appeler un arbitrage scientifique entre deux positions politiques différentes. Je crois que c'est une grande chance de pouvoir faire appel aux progrès de la science pour appuyer, dépasser ou résoudre les problèmes politiques qui peuvent séparer deux pays appelés par leur mission à travailler en harmonie en faveur de l'humanité.

75. Le paragraphe 3 du projet de résolution recommandé par la Première Commission, paragraphe que je me permets de lire, car c'est un devoir pour tous les pays de l'appuyer: "Prie la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement de poursuivre d'urgence ses travaux sur un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et sur des arrangements interdisant effectivement tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux en tenant compte de l'amélioration des possibilités de coopération internationale dans le domaine de la détection sismique et de faire rapport à l'Assemblée générale."

76. Je pense que nous nous trouvons à un moment crucial. La solution du problème urgent de la suspension des essais nucléaires, problème qui risque de compromettre tout le système du désarmement général et complet, se heurte à la position intransigeante, sans compromis, d'un pays, ou exige un arbitrage scientifique, justement réalisable par des contacts culturels entre les experts des Etats-Unis et de l'Union soviétique, avec l'arbitrage et la collaboration des experts des autres pays. On ne peut, à mon avis, rien objecter à cette solution, qui est profondément humaine et, du point de vue scientifique, absolument irréfutable. C'est pourquoi la délégation du Pérou lance un appel à toutes les délégations qui se sont abstenues au cours du vote afin qu'elles prennent en considération le dilemme devant lequel nous nous trouvons: nous en tenir à une situation que l'une des parties considère dangereuse ou accepter un simple moratoire sur les essais souterrains, moratoire qui restera sans contrôle. Il faut en outre tenir compte du fait que les moratoires — je dois le dire en toute franchise et par souci de sincérité envers l'Assem-

blée — se sont acquis au cours de l'histoire des Nations Unies une réputation défavorable.

77. C'est pour toutes ces raisons que la délégation du Pérou a voté avec enthousiasme pour ce projet de résolution, qui, elle l'espère, recevra l'approbation unanime de cette Assemblée.

78. M. BUDO (Albanie): Ce n'est pas par hasard que la délégation albanaise, à la Première Commission, n'a participé ni à la discussion de la question des essais nucléaires, ni au vote sur le projet de résolution A/C.1/L.345/Rev.1, relatif à cette question. Notre position en la matière est bien connue. Elle a été nettement exposée en d'autres occasions par le passé et, dernièrement encore, en détail, aux réunions du printemps dernier de la Commission du désarmement.

79. Le Gouvernement albanais a fermement soutenu, avec des arguments irréfutables et des faits patents avancés à l'appui de ces arguments, que la question des essais nucléaires ne peut et ne doit être réglée qu'en même temps que les autres aspects du problème des armes nucléaires, et conjointement à ce problème. Agir autrement, chercher à régler isolément la question des essais nucléaires, ce serait s'orienter, qu'on le veuille ou non, dans une voie qui ne répond ni au désarmement nucléaire, ni à la cause de la paix.

80. La cessation des essais n'est pas une mesure de désarmement nucléaire. L'adhésion générale à un accord sur la cession des essais n'est pas possible; elle ne servirait d'ailleurs pas la cause de la paix. Un tel accord profiterait en particulier à deux grandes puissances qui possèdent d'énormes quantités d'armes atomiques des plus puissantes, et il serait désavantageux pour d'autres pays, ce qui serait injuste, contraire au principe de l'égalité souveraine des Etats et à leur prérogative de prendre les mesures nécessaires à leur défense. Il serait enfin contraire à la cause de la paix, car il laisserait la porte ouverte à la menace et au chantage atomiques.

81. Le destin de la paix et de la sécurité de l'humanité ne peut être laissé à l'arbitraire de deux grandes puissances, surtout à l'arbitraire des Etats-Unis d'Amérique, qui poursuivent systématiquement et frénétiquement leur politique de force et d'agression.

82. Quant au Traité de Moscou de 1963 sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, dont il est fait mention au projet de résolution, la délégation albanaise a souvent eu l'occasion d'exprimer son point de vue et de mettre en évidence la valeur réelle de ce traité, les buts véritables de ses principaux auteurs et ses conséquences dangereuses. Nous avons amplement prouvé le caractère frauduleux de cet accord et les faits qui ont suivi sa conclusion ont corroboré la justesse de nos vues. Le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires a servi en particulier les visées des Etats-Unis, qui cherchent à poursuivre en toute tranquillité les essais souterrains en vue de produire de nouveaux types plus puissants d'armes nucléaires, d'accroître les stocks de ces armes et de s'en servir pour leur politique de menace et de chantage atomiques.

83. Le Gouvernement albanais n'acceptera jamais d'adhérer à un accord qui va à l'encontre des intérêts

de la paix et de la sécurité mondiales et qui ne sert que les intérêts des adversaires du désarmement. Nous comprenons fort bien le souci des pays pacifiques et l'esprit qui inspire leurs efforts en ce qui concerne les essais nucléaires; mais le Traité de Moscou ne sert nullement le règlement du problème fondamental qui intéresse les peuples, à savoir l'interdiction et la destruction totale des armes nucléaires. Ce traité a été conclu à des fins entièrement différentes. Des visées de monopole et de suprématie dans le domaine des armes nucléaires sont à l'origine de ce traité, et il en est de même des projets sur la non-prolifération des armes nucléaires.

84. Si, vraiment, certaines puissances nucléaires se soucient de la protection des peuples, elles devraient accepter un accord sur l'interdiction et l'élimination définitives des armes nucléaires mêmes, de ces armes de destruction massive qui mettent en péril la vie des peuples et constituent donc le danger réel. Cela résoudrait en même temps et de façon définitive le problème des essais nucléaires. Mais le Gouvernement américain s'oppose obstinément à un tel accord car non seulement il ne s'inquiète pas de la protection des peuples, mais il poursuit une politique profondément hostile à leur égard.

85. Il est clair que les principaux auteurs du Traité de Moscou visent à s'assurer la suprématie dans le domaine des armes nucléaires.

86. Le Gouvernement albanais, conformément à sa politique de paix, n'a épargné aucun effort en vue de contribuer, selon ses possibilités, au règlement du problème du désarmement. Nous avons lutté sans relâche pour le désarmement général et complet, appuyant toutes les propositions constructives à cet effet.

87. En ce qui concerne en particulier le désarmement nucléaire, nous avons constamment soutenu la thèse réaliste de la solution d'ensemble et radicale de ce problème. Nous avons soutenu l'interdiction totale des essais nucléaires, conjointement avec l'interdiction de la production des armes nucléaires et avec l'interdiction et la destruction totale de ces armes.

88. Il convient de rappeler à cet égard que nous avons fermement appuyé la proposition du Gouvernement de la République populaire de Chine en faveur de la convocation d'une conférence des chefs d'Etat du monde entier en vue d'examiner la question de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires. Nous considérons en effet que c'est là une proposition constructive très importante. Cette proposition — de la part de la grande Chine socialiste, éminemment pacifique et devenue une puissance nucléaire — répond à l'exigence des peuples qui veulent éliminer le danger de guerre nucléaire et couper court au chantage atomique des agresseurs américains et de ceux qui les appuient dans cette voie. Elle mérite donc l'attention et l'appui de tous les pays pacifiques.

89. La République populaire d'Albanie, pour sa part, a été et demeure en faveur de cette proposition pour le règlement du problème des armes nucléaires dans son ensemble, comme elle a été et demeure en faveur de toute proposition constructive et de toute mesure réaliste relatives au problème du désarmement général.

90. La délégation albanaise, guidée par les brèves observations que je viens de faire et qui reflètent notre position constante en ce domaine, considère comme inacceptable pour elle le projet de résolution figurant dans le rapport de la Première Commission [A/6124, par. 7] et votera contre ce projet.

91. Le **PRESIDENT**: L'Assemblée va procéder au vote sur le projet de résolution de la Première Commission [A/6124, par. 7]. On a demandé le vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Somalie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Somalie, Espagne, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Afghanistan, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Birmanie, Burundi, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo (République démocratique du), Costa Rica, Chypre, Dahomey, Danemark, République Dominicaine, El Salvador, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Islande, Inde, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone.

Votent contre: Albanie.

S'abstiennent: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Algérie, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Congo (Brazzaville), Cuba, Tchécoslovaquie, France, Guinée, Hongrie, Mauritanie, Mongolie, Pologne.

Par 92 voix contre une, avec 14 abstentions, le projet de résolution est adopté.

92. Le **PRESIDENT**: Nous allons passer maintenant au point 105 de l'ordre du jour. J'invite l'Assemblée à voter sur le projet de résolution présenté par la Première Commission [A/6127, par. 9]. On a demandé le vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Zambie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique du), Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Danemark, République Dominicaine, El Salvador, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Islande, Inde,

Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

Votent contre: néant.

S'abstiennent: France, Portugal.

Par 105 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté.

93. Le **PRESIDENT**: Nous en avons terminé avec le point 105 de l'ordre du jour. Avant d'aborder le point suivant, je vais donner la parole au Secrétaire général.

94. Le **SECRETARE GENERAL** (traduit de l'anglais): Aujourd'hui, par l'adoption des résolutions portant sur les points de l'ordre du jour relatifs à la nécessité de la suspension urgente des essais nucléaires et thermonucléaires, à la déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique et à la question du désarmement général et complet, l'Assemblée a terminé l'examen des questions relatives au désarmement. Les différents aspects de ce problème ont, ce qui se comprend fort bien, dominé la vingtième session de l'Assemblée générale. Les débats ont abouti à des résolutions adoptées pratiquement à l'unanimité; on n'a enregistré qu'un seul vote d'opposition contre l'une des résolutions adoptées sur le désarmement. La nature de ces votes semble présager l'existence d'une conformité de vues, au moins quant aux objectifs et aux lignes directrices, pour l'année prochaine.

95. Les membres de l'Assemblée ont, au cours de cette session, nettement soutenu l'idée d'une conférence mondiale pour le désarmement. L'expression de cette idée a pris intentionnellement une forme destinée, je crois le comprendre, à permettre à toutes les principales puissances de participer à cette conférence. Aujourd'hui encore, l'Assemblée générale a confirmé qu'elle voulait prolonger le mandat du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement pour qu'il poursuive sa mission immédiate de négociation. Les Membres des Nations Unies ont de nouveau manifesté leur désir d'avancer simultanément sur toutes les voies qui pourraient conduire au désarmement.

96. Malheureusement, le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement va reprendre ses travaux, dans le climat créé par une guerre qui semble se raviver dangereusement. Rien ne pourrait rendre les perspectives d'un accord sur le désarmement meilleures, plus proches et plus sûres, que la fin de ce conflit. Il n'en reste pas moins que le monde se sentira sans doute un peu plus rassuré quand reprendront les pourparlers en vue du désarmement.

97. Les principaux résultats de vos débats apparaissent clairement. L'Assemblée générale a pris les mesures nécessaires pour que ce Comité puisse s'attacher, en tant qu'objectif primordial de ses travaux immédiats sur le désarmement, à prévenir la prolifération directe ou indirecte des armes nucléaires. Les résolutions les plus récentes, demandant la suspension totale des essais nucléaires, et la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, ont souligné que l'objectif était bien la non-prolifération des armes nucléaires.

98. Je remarque avec satisfaction que la résolution adoptée sur les essais nucléaires fait spécifiquement allusion aux possibilités plus grandes de coopération internationale dans le domaine de la détection sismique. Si les nations veulent qu'un traité de suppression des essais nucléaires inspire vraiment confiance à tous, elles doivent non seulement se demander quelles sont les techniques de détection et d'identification actuellement utilisables, mais aussi — et peut-être même d'abord — ce qu'elles peuvent faire ensemble pour mettre au point des méthodes encore meilleures, afin que l'on arrive à un traité acceptable par tous les pays.

99. Une fois encore, les Etats Membres des Nations Unies ont demandé aux puissances nucléaires de suspendre totalement leurs essais d'armes nucléaires. Quelque difficile qu'il puisse être pour des Etats souverains de s'abstenir volontairement de produire, d'essayer ou d'installer sur le terrain les armes nucléaires qu'ils sont techniquement capables de réaliser, leur acceptation de le faire aurait cependant une influence décisive sur l'arrêt de la course aux armements.

100. Les négociations de Genève sur le désarmement ne peuvent que bénéficier des efforts faits sur le plan régional en Afrique et en Amérique latine. Les initiatives prises par les pays de ces secteurs géographiques constituent un des progrès les plus encourageants vers le désarmement. Si les pays d'Afrique et d'Amérique latine réussissent à mener à bien leur grand projet, ils stimuleront véritablement les efforts du désarmement et les orienteront vers des résultats concrets. Mon intention est naturellement de suivre intégralement les recommandations de cette Assemblée et de mettre à la disposition de ces pays tous les services et toute l'assistance possibles.

101. Les résolutions qui ont été adoptées montrent que l'on peut avancer sur la route du progrès si les puissances nucléaires et les autres, les petites et les grandes puissances, les Etats Membres et non membres des Nations Unies, participent également aux initiatives et aux responsabilités en matière de désarmement. Mais c'est quand même aux grandes puissances qu'il incombe au premier chef de mettre fin à la course mondiale aux armements. Le milieu international réagit promptement aux initiatives favorables prises par les grandes puissances.

102. Je suis convaincu que nous nous réjouissons tous de l'écrasante majorité qui s'est manifestée cette année en faveur de l'adoption des résolutions sur le désarmement. Nous sommes très heureux de cette preuve de concordance de vues sur les objectifs à atteindre et sur les moyens d'y parvenir.

103. Notre principale tâche va donc être maintenant de transformer cette majorité positive écrasante en mesures concrètes qui aideront à arrêter la spirale de la crainte et des armements. Il est essentiel pour cela que toutes les puissances, et en premier lieu les grandes puissances, fassent preuve de leur volonté sincère de se prêter aux arrangements et aux concessions réciproques, nécessaires à la réalisation des accords. Dans le secteur du désarmement peut-être plus encore que dans les autres domaines de la vie internationale, les accords ne sont conclus que si les gouvernements qui les signent sont convaincus de leur intérêt à ce faire, et s'ils ont vraiment la volonté de parvenir à une entente. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ces accords pourraient être conclus bien plus facilement et beaucoup plus tôt si les plus hautes instances gouvernementales voulaient bien manifester l'intérêt permanent et actif qu'elles portent aux négociations et la volonté qu'elles ont d'aboutir à des accords précis.

104. Pour conclure, je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier, et remercier les membres de cette Assemblée, de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer, et je voudrais aussi dire avec quelle ferveur je souhaite que l'année prochaine soit marquée par des résultats concrets. Les dangers de l'échec sont aussi grands qu'est impérieuse la nécessité de réussir.

105. Le PRESIDENT: En tant que Président, j'ai la satisfaction de m'associer aux paroles du Secrétaire général en ce qui concerne les décisions prises par l'Assemblée générale à sa vingtième session soit à propos du désarmement, soit à propos de la dénucléarisation. J'ajoute le souhait que notre décision d'aujourd'hui marque de nouveaux progrès vers la consolidation de la paix et j'exprime les remerciements de l'Assemblée à la Première Commission et à son Président, dont l'aide nous a permis d'obtenir les bons résultats que nous venons de souligner.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (*fin**)

106. Le PRESIDENT: Avant de passer au point suivant, je voudrais porter à l'attention de l'Assemblée une question relative à la répartition des points de l'ordre du jour. Le représentant du Royaume-Uni à la Première Commission a proposé que le point 99, qui vise le règlement pacifique des différends, soit transféré de la Première Commission à la Commission politique spéciale. Le Président de la Première Commission et le Président de la Commission politique spéciale ont été consultés. La Première Commission a approuvé cette initiative. S'il n'y a pas d'objections de la part de l'Assemblée générale, je considérerai qu'elle est d'avis de renvoyer le point 99 à la Commission politique spéciale, pour examen et rapport.

Il en est ainsi décidé.

M. Vizcaino Leal (Guatemala), vice-président, prend la présidence.

*Reprise de la 1340^{ème} séance.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapports du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite)

107. M. BHUIYA (Pakistan) [traduit de l'anglais]: C'est avec des sentiments mêlés que ma délégation a étudié le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation coloniale. Certes nous nous réjouissons de voir que le mouvement historique de décolonisation se poursuit sans interruption vers ce but qu'est l'existence d'un monde libéré de toute trace de colonialisme, mais nous devons constater que ce but n'est pas encore atteint. Au Pakistan, nous ressentons de l'impatience à voir le rythme auquel se fait cette décolonisation.

108. Nous savons que l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important dans ce mouvement. Nous avons soutenu les efforts des Nations Unies, et nous avons contribué de toutes nos forces à cette action. Mais le fait de savoir qu'il y a, aujourd'hui encore, des territoires et des peuples qui attendent leur liberté complète pèse lourdement sur notre conscience. Le Pakistan a demandé à maintes reprises que ce processus de décolonisation soit accéléré et que l'Organisation des Nations Unies y joue un rôle des plus actifs. En conscience, nous sommes contraints d'exprimer notre mécontentement à constater que beaucoup de choses n'ont pas été faites qui pouvaient l'être, que de nombreuses mesures qui auraient pu être adoptées ou bien ne l'ont pas été au moment où il aurait fallu, ou bien ne l'ont pas été dans l'esprit qui aurait dû présider à leur adoption.

109. Sans cesse, devant cette Assemblée ou en dehors d'elle, le Pakistan a affirmé que la responsabilité de la communauté internationale ne cessera que le jour où les peuples en état de dépendance auront été libérés. Les puissances coloniales ont engagé dans ces pays des intérêts qu'elles trouvent difficile d'abandonner de bonne grâce. C'est pourquoi, très souvent, elles ont recours à toutes sortes de manœuvres pour conserver l'essentiel de leur domination tout en abandonnant l'apparence du pouvoir. On a nommé ce phénomène, d'une manière imagée, le néo-colonialisme. Nous nous réjouissons de savoir que l'existence de ces regrets réactionnaires d'un statu quo qui disparaît est en général connue des peuples dont les intérêts sont en jeu. Nous sommes prêts à lutter aux côtés de ces peuples pour, nous y opposer. Le néo-colonialisme n'est pas seulement l'ennemi des peuples qui viennent d'accéder à l'indépendance. C'est l'ennemi de tous les peuples aimant la liberté.

110. Le Pakistan veut faire en sorte que le mal qu'entraînerait cette méprisable conspiration soit épargné aux peuples encore privés de liberté. C'est pour cette raison que non seulement nous avons insisté pour que leur situation de dépendance cesse aussi rapidement que possible, mais encore pour que leur liberté, une fois obtenue, soit authentique. Nous ne voudrions pas que ces malheureux peuples passassent d'un état dans lequel ils sont ouvertement dominés à un autre dans lequel ils seront insidieusement exploités. L'étude du rapport a fait naître en nous

l'appréhension qu'il pourrait en être ainsi, quelque improbable que cette possibilité paraisse aujourd'hui. Il nous semble donc nécessaire d'en tenir compte dans nos débats sur la situation coloniale. Si nous ne nous occupons pas de ces tendances tout de suite, avant qu'elles aient pris le temps de s'affirmer, nous risquons de nous trouver devant des situations fort graves dans toutes les parties du monde. Une bonne méthode pour éviter cet écueil consiste, à notre avis, à accueillir avec scepticisme l'excuse habituelle présentée par les puissances coloniales, affirmant que tel territoire n'est pas prêt pour l'indépendance. Nous devons insister pour que, dans les quelques années qui viennent, toute trace de présence coloniale disparaisse complètement. Le représentant de Singapour, parlant hier de cet état de choses [1387ème séance], a suggéré de fixer une limite de temps. Le Pakistan approuverait lui aussi l'adoption d'une telle limite.

111. En ce qui concerne le Sud-Ouest africain et les autres bastions du colonialisme en Afrique, la position de ma délégation est claire et sans ambiguïté. Nous souhaitons que les Nations Unies, en tant qu'organisation, mettent en jeu les moyens de pression dont elles disposent, et prennent au besoin des mesures de coercition de nature extrême, pour mettre fin à cette situation intolérable. Nous estimons que l'état de choses qui règne dans ces territoires représente une agression permanente contre les peuples autochtones. De plus, à notre avis, cette agression constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales car, à moins que l'on n'y porte rapidement remède, les peuples qui en sont victimes n'ont d'autre recours que la lutte armée et massive. Nous comprendrions parfaitement les raisons d'une telle lutte si elle devait éclater demain. C'est pourquoi nous avons insisté, et nous insistons encore, pour que l'Organisation des Nations Unies se montre à la hauteur de ses responsabilités et fournisse le remède aux peuples africains victimes de cette situation, les amenant à l'indépendance en application du principe fondamental de l'autodétermination.

112. La domination politique prend ses racines dans l'exploitation économique du peuple. Notre étude de la situation dans de nombreux territoires sous tutelle nous a donné des raisons de penser que les ressources naturelles de ces territoires étaient exploitées à un rythme alarmant. Nous ne croyons pas que le régime de tutelle ait été créé pour satisfaire la cupidité des puissances coloniales.

113. Conformément à la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale sur la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, les propriétaires légitimes des richesses naturelles des territoires sous tutelle en sont les habitants. Nous sommes inquiets du rythme auquel ces richesses s'épuisent. La situation de dépendance dans laquelle se trouve un peuple ne donne à aucune puissance le droit de s'approprier ses ressources. Le fait même qu'à l'heure actuelle ces peuples soient incapables de se lever pour réclamer ce qui leur appartient impose à la communauté internationale l'obligation de sauvegarder leurs droits. Nous ne pouvons nous contenter de la situation actuelle de nombreux territoires. Le rapport du Comité spécial a eu le grand mérite d'attirer notre attention sur ce point.

114. Au vu de la situation révélée par le rapport, la délégation du Pakistan a présenté quelques propositions au cours des débats de la Quatrième Commission. Nous avons demandé que dans les renseignements relatifs à chacun des territoires sous tutelle figurent les statistiques portant sur l'exploitation des ressources naturelles et sur l'importance des avantages qu'en tirent effectivement les habitants de ces territoires. Nous avons clairement exposé que nous soutiendrons les demandes d'un peuple actuellement en état de dépendance et dépouillé de ses richesses si, à une époque quelconque, il demandait qu'on lui restituât ses richesses naturelles. Que l'on soit sûr que le Pakistan soutiendra ces réclamations sans réserve, et qu'il insistera pour qu'une indemnité convenable soit rapidement versée, y compris des dédommagements pour les torts précédemment subis. Nous pensons que ces demandes d'indemnisation devraient porter sur toute spoliation de ressources, et ne pas être nécessairement limitées à l'internationalisation des avoirs.

115. M. MOD (Hongrie): Il y a cinq ans — ou cinq sessions de l'Assemblée générale, si nous mesurons le temps au chronomètre des Nations Unies — se produisait dans le travail de l'Organisation des Nations Unies et dans la détermination de sa tâche le changement décisif grâce auquel l'Organisation s'est transformée d'un office chargé d'enregistrer les activités des puissances coloniales en un facteur international prenant une part active à la lutte contre ces activités.

116. L'histoire de l'adoption de la résolution 1514 (XV), les débats sur les résolutions adoptées depuis lors et sur leur application, tout cela montre que l'alliance des forces qui, au sein de l'Organisation, luttent contre le colonialisme est solide, parce qu'elle repose sur une base commune de principes. Elle gagne en vigueur d'année en année et étend sa lutte contre toutes les formes du colonialisme.

117. La lutte contre le colonialisme est une sphère d'activité où l'Organisation des Nations Unies a pu obtenir relativement de bons résultats. C'est précisément en considération de ce succès qu'il y a lieu de rappeler ce que le Ministre des affaires étrangères de mon pays, lors de la discussion générale de cette année, a précisé en ces termes:

"Depuis l'adoption, en 1960, de la Déclaration sur la liquidation du système colonial, on a maintes et maintes fois affirmé dans cette salle que tous les territoires coloniaux devraient avoir recouvré leur indépendance et leur souveraineté au moment de la vingtième session. Or, quelle est la situation actuelle? Non seulement on n'a pas liquidé toutes les survivances de l'ère coloniale, mais on a porté la guerre — une guerre coloniale par excellence — dans la péninsule indochinoise." [1350^{ème} séance, par. 3.]

118. Il est un fait incontestable — et la preuve la plus simple en est que le nombre des Membres de l'ONU augmente d'année en année — que l'étendue géographique du colonialisme va diminuant. Malheureusement, on ne saurait en dire autant de tous ses autres aspects. Pendant les cinq années de luttes anticolonialistes et en ce qui concerne les différentes formes, ouvertes et déguisées, du colonialisme, les

Nations Unies ont amassé une quantité importante d'expériences dont l'analyse est l'une des conditions premières de la détermination des tâches ultérieures.

119. La première et la plus générale des questions auxquelles nous cherchons une réponse a été posée par le passage précité du discours du Ministre des affaires étrangères de la République populaire hongroise. La question pourrait être formulée d'une autre façon aussi: pourquoi, tout comme pour la question du désarmement, la lutte contre le colonialisme n'obtient-elle que des résultats partiels tandis qu'elle marque le pas autour des principaux objectifs?

120. Je voudrais essayer de répondre d'abord sur la base d'une analyse des différentes formes du colonialisme. Je commencerai par examiner la situation actuelle en ce qui concerne la forme dite classique de la colonisation. Nous pouvons examiner par exemple la situation soit en Angola ou au Mozambique, soit à Aden ou dans n'importe quelle autre colonie anglaise. Tous les éléments répugnants et révoltants de la colonisation classique y existent invariablement.

121. Voici quelques faits concernant les colonies portugaises: 99 p. 100 de la population autochtone est analphabète; dans certaines régions, la mortalité infantile atteint 60 p. 100; en Angola, 3,3 p. 100 seulement des enfants africains d'âge scolaire fréquentent l'école, et les cultivateurs de coton — dont le nombre est d'environ un million — ont un revenu moyen de 11,17 dollars par an et par personne. Un spécialiste occidental des plus qualifiés, bien au courant de la situation dans les colonies portugaises, a ceci à dire à ce sujet:

"... Le motif de la politique du Portugal en Afrique est resté à peu près le même: la conception de l'Africain comme pupille de l'Etat dont les pouvoirs tribaux et les valeurs doivent être remplacés par le pouvoir et les valeurs du Portugal; l'emploi sans discernement et même abusif des travailleurs africains; une indifférence apparente pour le bien-être physique et social des populations africaines; une indifférence égale pour leurs besoins dans le domaine de l'enseignement; l'exploitation de l'agriculture africaine et la promotion de l'agriculture des propriétaires blancs au détriment des droits fonciers et des intérêts des Africains; l'encouragement de l'immigration blanche, et la répression de l'insatisfaction africaine, réelle ou imaginaire, par l'emprisonnement, l'exil, les coups, la torture et même le meurtre. Ceci s'est fait dans le passé, se fait maintenant et les Portugais aimeraient le faire dans l'avenir^{2/}."

122. A la question de savoir pourquoi le Portugal veut continuer à régner par la force sur ses colonies africaines, une réponse partielle est donnée par le correspondant en Angola du Washington Post dans le numéro du 11 novembre 1965:

"On dit que le Portugal dépense jusqu'à 100 millions de dollars par an pour continuer la répression des rebelles dans ses colonies africaines. Mais cela semble payer ... Le Portugal, à l'aide d'une gestion rusée, a transformé une colonie dont les exportations

^{2/} James Duffy, Portugal's African Territories: Present Realities, New York, Carnegie Endowment for International Peace, 1962, p. 12.

consistaient en huile de baleine depuis 55 ans en une abondante source d'argent et en un débouché de réserves pour les produits portugais."

123. Comme il ressort des débats du Comité spécial, les bénéfices commerciaux que le Portugal tire de ses colonies sont estimés à 150 millions de dollars par an. Selon le New York Times du 23 août 1965, "la guerre en Afrique s'est avérée une véritable bénédiction économique pour le Portugal métropolitain". Et qu'il me soit permis de citer une autre constatation dans le même sens: "Nous n'aimons pas y penser, mais la guerre a profité à l'économie et assuré à certains une grande prospérité." Cette dernière constatation a été faite par James Reston à propos de l'agression américaine au Viet-Nam du Sud, dans le New York Times du 24 novembre 1965.

124. Le motif essentiel des colonisateurs est donc resté le bénéfice matériel et l'exploitation des populations autochtones. Dans le monde actuel, cependant, un pays colonisateur ne peut et ne veut plus accomplir cette tâche à lui seul. Les intérêts des monopoles et des Etats s'entrelacent tellement qu'ils forment une brousse impénétrable de l'exploitation.

125. Pour éviter d'être accusé de parti pris, je vais maintenant citer un exemple relatif au Sud-Ouest africain. Dans son rapport appuyé d'un long répertoire de renseignements, le Comité spécial a constaté que le capital étranger occupait une place dominante dans l'économie du Sud-Ouest africain, que les compagnies étrangères n'avaient pas intérêt à ce que l'économie du territoire fût équilibrée et que les compagnies internationales soutenaient la politique annexionniste du Gouvernement sud-africain. Le rapport du Comité spécial précise que ces monopoles internationaux se préoccupent avant tout du profit et que, par conséquent, les bénéfices passent à l'étranger et ne sont pas investis là où ils ont été réalisés. Le paragraphe 172 du rapport indique que les sociétés minières et les établissements industriels appartiennent à des groupes financiers des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Afrique du Sud. Le Comité spécial constate enfin:

"De l'étude qui précède, on peut conclure que les activités des sociétés internationales au Sud-Ouest africain sont un des principaux obstacles à l'évolution du pays vers l'indépendance^{3/}."

126. Dans les colonies portugaises également, l'industrie, les transports et l'exploitation minière appartiennent à des groupes financiers des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la Belgique et du Portugal. Ces derniers temps, la participation du capital privé d'Allemagne de l'Ouest aussi monte en flèche.

127. Ces activités sont mises en lumière par les quelques chiffres suivants. Selon les données publiées dans le numéro d'août 1964 de Survey of Current Business^{4/}, le capital privé américain a réalisé et rapatrié, en 1963, 5,1 p. 100 de bénéfices sur ses investissements dans les pays du Marché commun européen, et 10,6 p. 100 sur ses investissements

en Amérique du Sud; selon les renseignements fournis par le numéro du 9 mars 1963 de France Observateur, les chiffres correspondants allaient de 20 p. 100 à 45 p. 100 pour l'Afrique méridionale.

128. Bien entendu, les groupes de capitaux d'Afrique du Sud ne se tiennent pas non plus à l'écart de l'exploitation des colonies portugaises. En conséquence, les deux gouvernements ont déjà entamé des négociations sur l'extraction et l'achat du pétrole angolais. Selon le Johannesburg Star du 1er août 1964:

"Si le bloc afro-asiatique réussissait à couper l'approvisionnement en pétrole de l'Afrique du Sud, qui est pour celle-ci d'une importance vitale, l'Angola pourrait la sauver... En cas d'embargo total, l'Angola pourrait fournir à l'industrie et à la défense sud-africaines suffisamment de pétrole pour leur permettre de survivre."

129. Il est notoire que le travail forcé est également répandu dans les colonies portugaises. En conséquence, les populations autochtones du Mozambique sont contraintes de travailler comme esclaves non seulement dans les colonies portugaises mais aussi dans le pays voisin de l'Afrique du Sud. Selon les renseignements fournis par le Front de libération du Mozambique, le Portugal envoie chaque année 100 000 ouvriers du Mozambique aux mines d'or du Transvaal. En échange, 45 p. 100 des produits du Transvaal sont transportés à travers Lourenço Marques. Comme les pétitionnaires l'ont relaté, l'Afrique du Sud paie au Gouvernement portugais 6 dollars par ouvrier et la moitié du salaire de chaque forçat pour les quatre premiers mois. Environ 200 000 autres ouvriers du Mozambique sont employés comme ouvriers industriels ou agricoles et comme domestiques en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud.

130. Des quelques exemples cités ci-dessus, on peut déjà conclure qu'un groupe de pays occidentaux a un intérêt, que l'on peut évaluer à plusieurs milliards, à ce que le statu quo ne change pas dans les territoires coloniaux. C'est dans ce but qu'ils s'unissent dans ce qui est connu, de par le monde, sous le nom d'Alliance impie. Sous quelque angle que nous examinions la question, nous rencontrons toujours le même groupe de pays, qui était à l'origine, à l'époque de la colonisation classique, le groupe des puissances coloniales, et qui, aujourd'hui, peut être symbolisé très brièvement par le nom de l'OTAN. En effet, il s'agit aujourd'hui d'une activité colonisatrice collective, plus précisément de l'activité colonisatrice de l'OTAN.

131. Dans cet empire commun de plusieurs milliards de dollars, des intérêts communs s'attachent au statu quo, et pour cette raison des efforts communs sont faits pour le maintenir. Comme le journal ouest-allemand Frankfurter Allgemeine l'écrivait:

"En dernière analyse, les Etats occidentaux doivent être en mesure de défendre leurs intérêts économiques et leurs investissements en Afrique."

Et en fait ils font tout pour les défendre.

132. Selon une information du New York Times du 3 mai 1965, l'Allemagne de l'Ouest a vendu au Portugal un grand nombre de fusils automatiques et 60 avions F-86 achetés au Canada. Le Gouverne-

^{3/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 15, document A/5840, par. 176.

^{4/} Revue publiée par le United States Bureau of Foreign and Domestic Commerce, Washington [D.C.].

ment canadien ayant élevé une protestation, Bonn lui a répondu en ces termes, d'après le Tagesspiegel, de Berlin-Ouest, en date du 17 février 1965:

"L'opinion prévaut à Bonn qu'il ne pourrait y avoir d'objection à la vente des avions, puisque le Portugal, tout comme la République fédérale d'Allemagne et le Canada, est un Etat membre de l'OTAN."

133. Pour compléter le tableau, citons encore une opinion portugaise tirée du journal Der Kurier-Der Tag, de Berlin-Ouest, en date du 18 février 1965:

"On a reçu du Ministère des affaires étrangères du Portugal l'information que l'Angola n'était pas une colonie mais faisait partie du Portugal. Le gouvernement ne pourrait donc pas accepter des règlements qui limiteraient l'utilisation des avions de combat à réaction."

134. Voilà ce que vaut la promesse des puissances occidentales selon laquelle leurs livraisons d'armes au Portugal ne seront pas utilisées contre les peuples d'Afrique.

135. La coopération militaire a aussi continué de se renforcer entre l'Afrique du Sud, la Rhodésie du Sud et le Portugal. Des négociations systématiques se poursuivent en la matière, et nombre de sources occidentales se réfèrent à l'existence d'un accord militaire secret. Les armes fournies au Portugal font d'ailleurs parfois un détour étonnant avant de parvenir à destination. Selon l'information déjà citée du Washington Post, par exemple, "l'équipement se compose, pour la plupart, de vieux excédents américains achetés au Brésil".

136. Voilà les faits. Mais leur importance dépasse de loin les frontières géographiques. Ils prouvent, par la force d'une logique irréfutable, que les principaux auteurs des guerres dites locales sont les puissances coloniales qui, en vue de consolider leurs intérêts matériels et leur pouvoir, ne se gênent pas pour livrer les pays éloignés aux flammes de la guerre et mettre en danger la paix et la sécurité internationales. C'est ce que le Portugal fait en Angola, le Royaume-Uni en Arabie du Sud, et c'est aussi ce que le Royaume-Uni, du fait de son indécision apparente, a rendu possible en Rhodésie du Sud. A vrai dire, c'est en conséquence de cette politique que les Etats-Unis; comme nouvelle puissance colonisatrice, sont entrés en scène au Viet-Nam du Sud, pour ne pas parler de l'Amérique latine.

137. La colonisation, poursuivie à l'aide de la force brute de la puissance militairement plus forte, a produit d'étranges excès au cours des temps. On peut citer, par exemple, le fait que le colonisateur ou l'ex-colonisateur revendique un droit aux ressources naturelles, à la terre labourée ou à l'usine bâtie grâce à la sueur et au sang des peuples coloniaux. Un autre exemple est l'idée absolument fausse que les colons blancs en Afrique méridionale ont plus de droits, aussi bien quantitativement que qualitativement, que les populations autochtones. C'est de cette idée fausse (qui, dans l'intérêt de l'humanité, doit être extirpée le plus tôt possible) qu'a procédé la présomption, le soi-disant droit, que la puissance en question peut, quand et où cela lui plaît, intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays. Et pour cette raison même,

ce qui se passe au Sud-Est asiatique est une guerre coloniale par excellence.

138. Cette prétention illégitime du "propriétaire" colonisateur peut seule expliquer l'attitude que les Etats-Unis ont adoptée à la récente Conférence tenue à Rio de Janeiro^{5/} et que le New York Herald Tribune du 23 novembre 1965 décrivait, succinctement et pertinemment, de la façon suivante: "Nous disons à l'Organisation des Etats américains: combattez le communisme ou nous intervenons." Là comme au Sud-Est asiatique, nous nous heurtons à la manière de voir qui fait qu'une puissance prend toutes les autres pour ses propres colonies.

139. La vérité fondamentale est que, pour la liquidation du système colonial, la question de l'admissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats est d'une grande actualité. Or, cette question, sur la proposition de l'Union soviétique, a été inscrite à l'ordre du jour [voir A/5977]. En vue de la liquidation de toutes les formes du colonialisme, il est nécessaire que l'Assemblée générale déclare, selon les termes du paragraphe 1 du projet de déclaration présenté par l'URSS [A/C.1/L.343], "que chaque Etat souverain, chaque peuple, a un droit inaliénable à la liberté et à l'indépendance et à la protection de sa souveraineté, et que ce droit doit être pleinement protégé".

140. Il s'agit là, en substance, du fait que certaines puissances essaient d'empêcher militairement et à l'échelle mondiale la liquidation du système colonial ainsi que le progrès social. On pouvait lire, dans un éditorial du New York Times du 3 juillet 1965:

"Les Etats-Unis aussi ont une réputation, qu'ils ont parfois méritée, de défenseurs du statu quo, du capitalisme tel que nous l'interprétons, de la démocratie sous sa forme bien de chez nous, de l'opposition aux réformes sociales qui viennent de la gauche, et de l'acceptation complaisante des coups d'Etat venant de la droite."

141. Cette attitude des Etats-Unis, qu'on la prenne comme un tout ou dans les détails, est diamétralement opposée non seulement à la Charte des Nations Unies, mais aussi aux principes fondamentaux de la lutte anticolonialiste, en vertu desquels les Nations Unies reconnaissent la légitimité de toutes les formes du combat que mènent les peuples coloniaux pour leur indépendance nationale.

142. Je pense qu'il est déjà possible d'essayer de définir la place qui revient au colonialisme dans la politique "globale".

143. Premièrement, le colonialisme a pour objet de procurer à bon marché des matières premières et des ressources en êtres humains.

144. Deuxièmement, le colonialisme vise à fournir à certains des "porte-avions" virtuels, pour qu'ils s'en servent comme l'ont fait la Belgique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis avec l'île de l'Ascension, comme le Royaume-Uni le fait à Aden ou encore quand il installe une base militaire sur l'île Maurice, ou de la manière dont les Etats-Unis utilisent l'île de Guam

^{5/} Deuxième Conférence interaméricaine extraordinaire de l'Organisation des Etats américains, réunie du 17 au 30 novembre 1965.

comme base d'attaque pour les avions B-52 contre le Viet-Nam. Ces exemples, et d'autres que je m'abstendrai de mentionner, ont une caractéristique commune, à savoir que le colonisateur agit soit au mépris des vigoureuses protestations de la population, soit sans même consulter cette dernière.

145. Troisièmement, les colonisateurs tournent les notions d'intervention et de non-intervention, ce qui rappelle le manteau de la fable. C'est ainsi que la population de Porto Rico est devenue partie des Etats-Unis sans s'en apercevoir; c'est ainsi que le Royaume-Uni est intervenu en Guyane britannique parce que le gouvernement élu par le peuple ne convenait pas au vrai colonisateur, à savoir les Etats-Unis; c'est ainsi que le Royaume-Uni, encore, est intervenu à Aden, parce que, là-bas, c'est à lui que le gouvernement ne plaisait pas; par contre, en Rhodésie du Sud, le Royaume-Uni n'intervient pas, parce que la poignée de colons racistes et fascistes plaît à l'Alliance impie.

146. Avec le temps, l'activité des colonisateurs a subi certains changements. A l'heure actuelle, alors que la lutte se poursuit pour la liquidation complète du colonialisme, celui-ci, tout en maintenant ses formes classiques, s'est enrichi d'éléments nouveaux. Les puissances coloniales, qui avaient lutté les unes contre les autres, ont formé depuis lors l'Alliance impie des colonisateurs, poursuivant des objectifs communs, utilisant des moyens collectifs et ayant une autorité militaire collective: l'OTAN. A la présence physique s'est ajoutée — ou substituée — l'oppression économique par l'intermédiaire des monopoles internationaux. La discrimination raciale, qui est l'une des armes de la répression au service de la société capitaliste, remplit de nouveau, comme elle le faisait à l'époque hitlérienne, un rôle important, avec l'aide des colons blancs et de la politique d'apartheid. Le réseau de bases militaires enveloppant le globe entier, de Guam jusqu'à Gibraltar, est appelé à soutenir et maintenir le vieux système qui craque de toutes parts. Lorsque cela ne suffit pas, on procède au changement de gouvernement par la violence, on recourt à l'intervention militaire ou à la "guerre locale", comme cela s'est passé ou se passe encore en Guyane, à Aden, au Viet-Nam, en Angola ou en République Dominicaine; ou bien on recourt au sabotage des mesures effectives, comme dans le cas de la Rhodésie du Sud.

147. Voilà donc quelques caractéristiques du système colonial actuel. Que la méthode soit ancienne ou nouvelle, elle s'inspire toujours des mêmes motifs. Les faits le prouvent, en dépit de toutes les tentatives faites pour jeter de la poudre aux yeux du monde.

148. Il est facile de comprendre, après tout ce que je viens de dire, que ma délégation est en faveur de l'adoption d'une résolution condamnant toutes les formes du colonialisme et faisant un devoir aux Nations Unies de lutter contre elles.

149. Dans la situation actuelle, cependant, nous jugeons qu'il est particulièrement important d'attirer brièvement l'attention de l'Assemblée sur deux aspects de la question.

150. Le premier se rapporte au travail du Conseil de sécurité. Au cours de ces quelques dernières

années, le gros du travail du Conseil lui a été imposé par les tensions internationales dues à l'opposition manifestée à la liquidation du système colonial. Dans les résolutions qu'elle a adoptées sur les questions de l'Afrique du Sud, du Sud-Ouest africain, des colonies portugaises, de la Rhodésie du Sud et d'Aden, l'Assemblée générale constate formellement que la situation qui règne dans ces territoires est une menace à la paix et à la sécurité internationales. On peut en dire autant des bases militaires installées sur des territoires qui sont encore réduits par la violence à l'état de colonies, comme par exemple Aden ou Guam. Il serait donc bon que l'Assemblée générale recommande au Conseil de sécurité de s'occuper le plus tôt possible de cette question en général, étant donné que le maintien même du colonialisme constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

151. L'autre aspect de la question a trait à l'une des activités les plus importantes de l'Assemblée générale: la protection des droits de l'homme. Les Nations Unies se fondent sur l'égalité souveraine des Etats Membres. Nous avons déjà reconnu que tout peuple, en tant que tel, a droit à l'indépendance nationale; mais nous n'avons pas, jusqu'ici, agi de façon assez conséquente pour assurer la protection des droits de l'homme sur les territoires coloniaux. En 1960, la Belgique commettait une agression au Congo en prétextant la nécessité de défendre les droits de ses ressortissants. On pourrait citer de nombreux autres exemples analogues qui montrent que les puissances occidentales commettent toute une série d'actes d'agression en prétextant de la nécessité de défendre les droits de leurs ressortissants à l'étranger. Mais, en même temps, les puissances coloniales foulent aux pieds, dans leurs propres colonies, les dispositions les plus élémentaires des déclarations et conventions adoptées par les Nations Unies sur les droits de l'homme. Pour ne citer qu'un exemple, l'encre n'a pas encore séché sur le texte final des premiers articles du projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale qu'on en enfreint déjà, en Afrique, les dispositions pertinentes. En effet, les alinéas b et d de l'article 2 [A/C.3/L.1239] disposent que:

"Chaque Etat partie s'engage à ne pas encourager, défendre ou appuyer la discrimination raciale pratiquée par une personne ou une organisation quelconque;

"Chaque Etat partie doit, par tous les moyens appropriés, y compris, si les circonstances l'exigent, des mesures législatives, interdire la discrimination raciale pratiquée par des personnes, des groupes ou des organisations et y mettre fin."

152. Comme je viens de le démontrer, les sociétés capitalistes monopolisatrices des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la Belgique, de l'Allemagne de l'Ouest et du Portugal foulent aux pieds toutes ces dispositions. Les Nations Unies doivent contraindre les gouvernements en cause à faire respecter ces dispositions par leurs groupes financiers aussi, car elles les concernent également. On ne peut parler de réaliser les idéaux de la dignité humaine, de la liberté individuelle ou des droits de l'homme tant qu'ils ne seront pas mis également au service des populations autochtones des territoires colonisés.

Il n'est pas tolérable que les sublimes principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme soient réduits à une rhétorique de propagande.

153. En terminant, je tiens à présenter au Comité spécial les félicitations de ma délégation pour le bon travail qu'il a accompli, et en particulier pour le succès des réunions qu'il a tenues en Afrique et pour les résolutions pertinentes et pleines de bon sens qu'il a adoptées.

154. M. BATCHI (Congo-Brazzaville): L'Organisation des Nations Unies vient de célébrer, tout récemment encore, son vingtième anniversaire, sans doute dans une certaine liesse, encore que les obligations contenues dans la Charte — cette charte qui est une œuvre à laquelle tous les peuples du monde ont apporté leur contribution — continuent d'être bafouées. L'Organisation des Nations Unies glisse lentement mais sûrement vers les mêmes profondeurs que la Société des Nations, cette organisation défunte qui a été incapable d'assumer ses hautes fonctions de garante de la liberté des peuples, de la paix et de la sécurité internationales.

155. A la lumière des événements qui secouent maintenant le monde, la déception semble de plus en plus grande chez les peuples d'Afrique qui, ayant souffert de la barbarie coloniale, de l'aliénation de leur personnalité, de l'exploitation scandaleuse des richesses de leur continent, de la politique d'extermination de leurs populations, étaient convaincus que l'Organisation des Nations Unies, après la vague d'indépendance de 1960, qui a été appelée l'année de l'Afrique, pourrait rétablir le règne de la vraie coopération internationale.

156. Aujourd'hui, tous les peuples d'Afrique s'inquiètent de la tournure des événements qui viennent de se produire, ce qui risque de détourner l'Organisation de ses responsabilités devant les ambitions de certains de ses Etats Membres dont les agissements deviennent contraires aux principes auxquels ils ont solennellement souscrit en ratifiant la Charte des Nations Unies. Les contradictions qui font échec à l'application des principes énoncés dans la Charte émanent tout d'abord des puissances qui manipulent l'Organisation des Nations Unies pour satisfaire leurs ambitions sanguinaires. Parmi ces puissances figure le Royaume-Uni, dont les doctrinaires des épopées coloniales comptent parmi les plus érudits que l'humanité ait connus. Le souvenir des grandes conquêtes de la colonisation britannique anime encore les esprits des dirigeants de Londres, qui rêvent de donner à leur puissance en voie d'effondrement une physionomie nouvelle.

157. En effet, le meilleur tableau de la colonisation britannique, la meilleure définition de l'orientation nouvelle de la politique coloniale de Londres, style XXème siècle, nous ont été donnés ici par l'éminent représentant du Royaume-Uni en des termes très éloquentes. Le Royaume-Uni, pour répondre aux recommandations de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, se félicite d'endosser encore la responsabilité de plus de 31 territoires non autonomes sur les quelque 67 qui ont été inventoriés. Le représentant du Royaume-Uni est fier de porter à la connaissance de l'Assemblée géné-

rale les mesures prises par son gouvernement afin de conduire les peuples qu'il subjugué encore à l'indépendance suivant, nous dit-il, un noble principe de la Grande-Bretagne: le principe du consentement du gouverné, ce principe étant le plus révolutionnaire — il voulait dire le plus démocratique en matière de décolonisation.

158. De telles déclarations à l'Assemblée générale font douter de la bonne foi des Anglais et de la volonté du Gouvernement du Royaume-Uni de consentir aux exigences d'un phénomène irréversible: la libération et l'octroi de l'indépendance aux peuples sous domination étrangère, principe inscrit en lettres d'or dans la Charte de l'Organisation.

159. Ma délégation a été très choquée par les paroles du représentant du Royaume-Uni et tient à déclarer que l'action du Royaume-Uni en matière de décolonisation est la plus confuse qui soit, parce que dépourvue de programme. Ainsi, la déclaration de lord Caradon [1386ème séance] ne saurait convaincre personne, en tout cas pas dans cette salle, si ce n'est lui-même et son gouvernement.

160. Par ces révélations du représentant du Royaume-Uni, l'opinion africaine aux Nations Unies a été informée à la source même, ce qui lui a permis de mieux saisir la politique que cette puissance entend suivre en se gardant d'exécuter les recommandations de la Déclaration, qui font l'objet du rapport du Comité des Vingt-Quatre [A/6000/Rev.1] actuellement en discussion.

161. Dès lors, nous pouvons comprendre comment, avec minutie, défiant la communauté internationale, le Royaume-Uni a préparé la Rhodésie à proclamer son indépendance, après l'Afrique du Sud, qui est aussi un "produit britannique". Le consentement des gouvernés ayant correspondu aux intérêts de la Puissance administrante, ces deux pays, à des dates différentes, ont accédé à l'indépendance sans coup férir. Londres se réjouit d'avoir ainsi accompli sa mission civilisatrice.

162. La responsabilité du Royaume-Uni, dans ce qu'on appelle en jargon diplomatique la "déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie", est illimitée. Le meilleur appui de Smith et des autres 230 000 cow-boys rhodésiens d'origine européenne se trouve avant tout à Londres et notamment au Parlement britannique, où des voix ne cessent de s'élever pour invectiver le gouvernement Wilson en ce qui concerne l'embargo contre la Rhodésie, donnant ainsi la meilleure preuve que les sanctions économiques préconisées par Londres — et que le chef de la diplomatie britannique s'est employé à grand fracas à étaler au Conseil de sécurité pour le convaincre — ne sont que du "bluff à l'anglaise". Le Royaume-Uni est le seul à s'honorer d'avoir atteint son objectif dans sa politique rhodésienne. Les préparatifs remontent à 1923 pour s'achever en 1961, date de la Constitution accordant l'exercice du pouvoir à la minorité raciste du capitaine Smith.

163. Par conséquent, la visite de M. Stewart à New York ne s'inscrit que dans le cadre des tournées habituelles qu'un homme d'affaires doit effectuer pour s'entretenir avec ses partenaires et donner toute assurance à ces derniers que le chiffre d'affaires

des compagnies étrangères installées en Rhodésie ne sera pour autant perturbé, malgré la déclaration d'indépendance des autorités investies par la Constitution de 1961, constitution elle-même rénovée le 11 novembre 1965.

164. Un autre argument avancé par le Royaume-Uni et qui porte sur la non-utilisation des mesures militaires pour réduire la rébellion, si celle-ci constitue réellement un affront à la Couronne, est qu'Ian Smith est un héros de la dernière guerre et que, par conséquent, les troupes britanniques ne peuvent pas être utilisées pour s'opposer à d'autres troupes britanniques, celles basées en Rhodésie. En termes plus clairs, le Royaume-Uni reconnaît de facto le gouvernement Smith et les problèmes entre les différentes communautés rhodésiennes relèvent "des affaires intérieures de la Rhodésie". Voilà l'application littérale du principe du consentement des gouvernés tel qu'il nous a été expliqué par le représentant du Royaume-Uni, ce pays, pourtant, au noble passé démocratique.

165. Tout en se gardant de faire allusion à l'organisation des armées de la seconde guerre mondiale, les pays coloniaux, en tout cas, se souviendront très certainement que les troupes d'outre-mer ont joué un rôle digne d'éloges dans la liquidation du fascisme et du nazisme en Europe, une Europe déchirée par une guerre atroce dont certains épisodes émouvants demeurent encore dans les mémoires des mêmes puissances qui, hier victimes et implorant l'aide des soldats africains, préparent à présent l'opinion internationale à d'autres rêves d'hégémonie militaire et économique, faisant ainsi courir à l'humanité le risque d'une autre conflagration, plus effroyable puisque atomique.

166. Pour une cause qui n'était pas la leur — et ici je ne fais pas de distinction entre les troupes coloniales —, les contingents africains ont sauvé, grâce à leurs armées respectives, ce qui hier encore s'appelait dans la littérature coloniale "la mère patrie". Les anciens combattants, parmi lesquels plusieurs blessés de guerre même s'ils n'ont pas, comme Smith, piloté d'avions militaires, témoignent bien de leur valeur aux combats, surtout quand on pense que, très souvent, ces soldats luttèrent dans des conditions de climat impossibles, servant de chair à canon aux armées hitlériennes et autres.

167. La contribution de l'Afrique à la paix honore ce continent contre lequel l'Occident, aujourd'hui, braque ses mitraillettes les plus meurtrières en récompense des services rendus à la libération d'une Europe ensanglantée.

168. Ainsi, en signe de reconnaissance à l'Afrique, Londres a offert le cadeau rhodésien, qui a été envoyé au moment même de la célébration du cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1960 [résolution 1514 (XV)].

169. L'OTAN, où figurent la plupart des puissances colonialistes et impérialistes, constitue une force contre le progrès, notamment le progrès des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Dans le cadre du présent débat, il est à déplorer que les pays mem-

bres de l'OTAN s'évertuent encore à subjuguier plus de 67 territoires non autonomes représentant environ 45 millions d'habitants.

170. Une analyse, aussi brève soit-elle, permet de déterminer que, dans l'histoire des peuples, chaque membre de l'OTAN a été directement ou indirectement à l'origine d'un conflit armé, en Europe, surtout, et même ailleurs. Cette union des agresseurs donne évidemment une situation géographique précise des foyers d'agression dans le monde. Si le lieu géographique de toutes ces agressions est constitué par l'océan qui a donné son nom à ladite organisation, on peut comparer l'OTAN à un monstre hideux, aux élucubrations humanitaires et "altruistes", mais dont les tentacules sèment la mort et le désordre en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

171. Dès lors, on comprend plus aisément le rôle des bases militaires installées dans les régions stratégiques: Guam, Aden, Ascension, Gibraltar et autres. Il est évident que chacune de ces bases a déjà joué son rôle soit pour des entreprises communes ou individuelles, soit pour des opérations dites humanitaires du genre de l'exploit anglo-américano-belge de Stanleyville, de la suspension de la Constitution en Guyane britannique et à Aden, ou de la guerre coloniale au Viet-Nam.

172. Fidèle à la tradition anti-impérialiste du pays que j'ai l'honneur de représenter, ma délégation tient à réaffirmer devant toutes les autres délégations directement intéressées d'Asie et d'Amérique latine que le Congo (Brazzaville) soutient et soutiendra tous les mouvements de libération, où qu'ils aient lieu. Mais une vue d'ensemble de la situation en ce qui concerne les territoires non autonomes nous montre que, parmi les territoires recensés et figurant dans le rapport du Comité des Vingt-Quatre, ceux d'Afrique comptent malheureusement pour une très grosse part et que, par conséquent, la résolution sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux revêt une importance particulière pour l'intégrité de ce continent.

173. Les délégations du Mali et de la Tanzanie ont défini très clairement la politique à appliquer aux territoires petits tant du point de vue de l'étendue que de celui de l'importance démographique. Ma délégation voudrait s'associer aux paroles des représentants de ces deux délégations à propos des petits territoires, tout en faisant également siennes les remarques et conclusions du rapport du Comité des Vingt-Quatre ayant trait à l'avenir de ces territoires.

174. A ce stade de la discussion sur les territoires non autonomes, tournons-nous vers l'Afrique où, après la Rhodésie, au sujet de laquelle j'ai déjà donné il y a un instant le point de vue de ma délégation, les territoires sous administration portugaise et le Sud-Ouest africain sont le point de mire de la presse internationale, et où des événements sanglants endeuillent ce continent, alors qu'aux Nations Unies on disserte sur le principe de l'autodétermination des peuples, volontairement accepté par le Portugal et l'Afrique du Sud, qui s'arrogent le privilège d'appartenir à l'Organisation.

175. Quant au Portugal, ce petit territoire de 90 000 kilomètres carrés, sans doute l'un des plus pauvres d'Europe, en tout cas le plus pauvre des pays membres de l'OTAN, il contrôle encore en Afrique un vaste empire colonial de 2 110 000 kilomètres carrés et de plus de 12 millions d'habitants. Ses provinces dites portugaises de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée Bissau contribuent pour plus de 80 p. 100 à son économie.

176. Cette situation anachronique, à cette étape de l'histoire des Nations Unies, inquiète au plus haut point les Africains en général, en particulier ceux dont les frontières voisinent avec les territoires sous administration portugaise. Et comment ne pas s'alarmer quand on pense que qui dit "Portugal" dit "OTAN", et qu'"OTAN" fait immédiatement songer à une agression et à une menace dangereuse pour la paix en Afrique?

177. De ces territoires, deux: l'Angola et le Mozambique, sont situés dans une région qui passe pour être une chasse gardée et où les derniers soubresauts de l'impérialisme entraînent parfois des situations complexes, dangereuses pour l'indépendance et la sécurité des pays souverains limitrophes.

178. Les richesses considérables qui inondent cette partie du continent africain aiguissent les visées tentaculaires des milieux économiques capitalistes et monopolistes qui sont choqués de constater que l'Afrique pourrait, grâce à une utilisation plus rationnelle de ses propres richesses, par ses propres moyens, se soustraire à l'exploitation à laquelle se livrent les sociétés internationales implantées dans ces régions.

179. Dans tous les pays d'une région allant du golfe de Guinée au canal de Mozambique, l'action des monopoles étrangers, le rôle prépondérant des compagnies minières internationales constituent le principal obstacle à l'indépendance des pays qui s'y trouvent.

180. Le Portugal, assuré du soutien militaire de ses partenaires de l'OTAN, n'a cessé de défier l'Organisation des Nations Unies, la rendant ainsi inapte à appliquer les mesures prévues par la Charte pour faire face à de telles situations. Le comportement du Portugal, en violation flagrante de la Charte, ne saurait être interprété autrement qu'une agression contre l'Organisation des Nations Unies, ce qui implique nécessairement la prise de sanctions, comme il est indiqué au Chapitre VII de la Charte. La moindre de ces mesures, en tout cas, de l'avis de ma délégation, pourrait consister par exemple en l'exclusion du Portugal de l'ONU. Le Portugal, doté de moyens économiques très réduits, pays dont les principales ressources sont le vin et le liège, consacre plus de 200 millions de dollars pour entretenir un corps expéditionnaire en Angola, au Mozambique et en Guinée dite portugaise. Aux yeux du monde entier, il semble qu'une telle aventure dépasse les possibilités réelles d'un pays incapable de résoudre les graves problèmes relatifs au développement de son propre territoire. Toutes ces constatations nous obligent donc à admettre que sans l'aide militaire et financière de ses partenaires de l'OTAN, le Portugal aurait été contraint à appliquer les résolutions que les Nations Unies ne cessent d'adopter

et qui ont trait aux territoires dont il assume encore l'administration.

181. Il y a plus: l'existence d'une triple alliance militaire dans cette partie du continent africain avec comme partenaires réels le Portugal, l'Afrique du Sud et la Rhodésie révèle la situation explosive que ces forces aux visées expansionnistes s'efforcent de faire régner sous le fallacieux prétexte de l'anti-communisme, tout en préparant et perpétrant le génocide.

182. Les déclarations des représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni dénotent la complicité de ces Etats dans leur soutien de la politique rétrograde du Portugal et de ses deux alliés, et nul n'ignore à présent que les programmes de Smith, Salazar et Verwoerd, dans cette partie méridionale du continent, visent: premièrement, l'expropriation systématique des territoires aux mains des Africains; deuxièmement, l'extermination des populations autochtones, comme cela s'est produit d'ailleurs dans certaines parties devenues aujourd'hui les plus développées du monde sur le plan économique; troisièmement, l'implantation de compagnies minières très prospères, à gestion et administration extérieures au continent.

183. En ce qui concerne la situation dans le Sud-Ouest africain, ma délégation déplore l'inefficacité des Nations Unies qu'indique l'abondance des résolutions adoptées, et se prononce pour une solution concrète devant mener immédiatement le peuple zimbabwe à l'indépendance et à la souveraineté internationale.

184. Etant donné la prudence des puissances dont les intérêts économiques dans le Sud-Ouest africain semblent le seul obstacle aux mesures préconisées par les Nations Unies pour la libération complète de ce territoire, il importe que les Nations Unies fassent preuve de plus de réalisme devant la situation qui y existe. Les mesures à prendre consisteraient en: 1) la suppression du Mandat pour le Sud-Ouest africain; 2) l'élaboration d'une constitution tenant compte des aspirations et des désirs profonds des populations du territoire dans leur ensemble; 3) l'installation d'un gouvernement de transition; 4) l'organisation d'élections sur la base du suffrage universel, en vue de l'établissement définitif des institutions dont le Sud-Ouest africain sera doté; 5) la fixation de la date de l'indépendance de ce territoire.

185. La délégation du Congo (Brazzaville) rend hommage au Comité des Vingt-Quatre pour le précieux travail qu'il a réalisé, conformément au mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale. Les conclusions de son rapport sur chacun des territoires visés par la résolution 1514 (XV) constituent une base de solution à tous les problèmes relatifs à l'indépendance de ces territoires.

186. L'Assemblée générale, en examinant le rapport du Comité des Vingt-Quatre, devrait sans trop tarder concevoir une politique nouvelle de décolonisation pour faire admettre les principes de la Charte par les puissances ayant encore sous leur administration un certain nombre de territoires.

187. Dans l'ensemble, il appartient à l'Organisation des Nations Unies de créer une commission spéciale

qui serait chargée de fixer la date de l'accession à l'indépendance des territoires qui font l'objet de la présente discussion.

188. Avant de terminer, ma délégation voudrait lancer un vibrant appel à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité pour les inviter à sortir de leur immobilisme fatal. Selon un article, daté du 24 novembre 1965, paru dans le Monde du 25 novembre:

"Trois jours seulement après leur échec dans l'affaire rhodésienne, les Africains viennent d'en subir un second, au Conseil de sécurité, sur la question des sanctions économiques contre le Portugal."

Nous lisons plus loin dans le même journal:

"Les Africains ne doivent compter que sur eux-mêmes. Il faut reconnaître en revanche qu'en refusant de voter toute mesure de sanction contre le Portugal, y compris l'embargo sur les envois d'armes, les puissances occidentales ont agi pour une fois avec plus de franchise qu'elles n'ont l'habitude de le faire. Leur vote d'hier" — il s'agit évidemment du vote sur les territoires sous administration portugaise — "caractérise fort bien l'état d'esprit qui règne en Occident au sujet des derniers problèmes de décolonisation qui se posent toujours en Afrique. Il se peut qu'on sympathise avec les demandes africaines, qu'on condamne le principe de l'apartheid et le régime de M. Ian Smith, qu'on trouve ridicule que le Portugal, pauvre et arriéré, soit le seul pays à s'obstiner à vouloir conserver des colonies en Afrique ... il n'en reste pas moins

que l'immense majorité des Américains et des Européens ne sont pas du tout désireux de voir leurs pays engagés dans des opérations aussi compliquées et délicates que le seraient un boycottage économique du Portugal ou un blocus de la Rhodésie, opérations qui poseraient l'une et l'autre d'innombrables problèmes juridiques, économiques et politiques.

"La politique menée depuis plusieurs années à l'ONU par les pays africains en vue de contraindre les pays occidentaux à prendre des mesures contre "les vestiges du colonialisme" en Afrique — parce qu'ils n'étaient pas en mesure de le faire eux-mêmes — n'a pas donné de résultats positifs. Certes, ils peuvent se vanter d'avoir obtenu certains succès contre le colonialisme français ou anglais ...

"En revanche, contre les dictatures du type portugais ou sud-africain, l'ONU se révèle impuissante. Pour achever la décolonisation de leur continent, les Africains ne devront compter dorénavant que sur leurs propres forces. Telle est la conclusion qu'il leur faut tirer du double échec qu'ils viennent de subir à l'occasion des votes de samedi dernier sur la question rhodésienne et d'hier mardi sur les colonies portugaises."

189. C'est pour cette raison que ma délégation invite tous les pays épris de liberté et de paix à apporter une aide très efficace aux Etats africains afin de mettre en application les décisions qui sont en train d'être prises à Addis-Abéba à l'heure où nous nous égosillons dans cette salle.

La séance est levée à 18 h 15.